

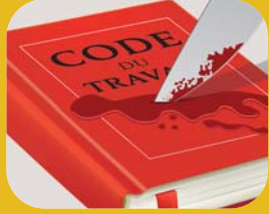
LUTTES

..... page 4



JURIDIQUE

..... page 6



HISTOIRE SOCIALE

..... page 8



retrouvez aussi:

l'édito page 2

Actualités page 10

Dossier page 11



ALGIR

bimestriel de l'UD CGT du Tarn-et-Garonne

prix : 0,15 €

tarn et garonne



numéro **253**

juillet-août 2018

La CGT est toujours dans la lutte !!!

**Chers camarades,
NON à la régression sociale.
NON ce n'est pas un baroud d'honneur.
NON la lutte n'est pas terminée.**

Partout dans notre Pays, les luttes fleurissent et les salariés sont en mouvement pour contenir l'avancée de ce gouvernement libéral et capitaliste. La lutte victorieuse des salariées du SSIAD ADMR du Gers nous démontre à quel point une direction même accompagnée d'appuis politiques très libéraux peut reculer devant la CGT étayée par la détermination de salariés.

Pour autant le gouvernement ne désarme pas, un amendement ajouté à la constitution en catimini: un changement radical pour la Sécurité sociale Remplacer dans la Constitution le terme Sécurité sociale par celui de Protection sociale est loin d'être anodin, ce changement défendu par les députés LREM aura de très graves répercussions sur le financement même de la Sécurité sociale. Malgré le revirement brutal du gouvernement sur ce sujet, prétextant un « malentendu »... les jalons sont posés pour achever le démantèlement de la Sécurité sociale.

Pour autant la CGT ne lâche rien, et le prouve avec la lutte des cheminots qui ont obtenu la restitution de leurs jours de repos indûment spoliés par leur direction. Les plus vulnérables de notre Pays sont les premiers visés notamment par la loi immigration qui tend à stigmatiser les migrants par des réductions de leurs possibilités de s'intégrer et de vivre dignement dans la 5e puissance économique mondiale!!! Les

associations caritatives lancent un cri d'alarme quant à leur devenir et les budgets de plus en plus étriqués dont elles disposent pour venir au secours des plus démunis. Ce n'est pas le souci de Macron qui affirme avec une morgue incommensurable que « les aides sociales coûtent un pognon de dingue ».

Nous n'avons pas la même échelle de valeurs et nous CGT pensons qu'une minorité de super riches nous coûte « un pognon de dingue » au vu des avantages largement donnés et de la suppression de l'ISF!

Aveuglés par les sirènes de l'argent nos gouvernants laissent mourir des centaines de Palestiniens, préférant vendre des armes, que de trouver des solutions pour leur dignité et le retour dans leurs maisons. (*Voir article AGIR international*).

Oui la CGT défend l'égalité femme - homme

Oui la CGT défend une société plus juste

Oui la CGT défend un juste partage des richesses produites

Oui la CGT défend les services publics

Oui la CGT défend les 32 heures hebdo, et un SMIC à 1900 €, pour une vie culturelle et sociale épanouie.

Oui la CGT défend une sécurité sociale professionnelle.

Oui la CGT est toujours dans la lutte!!!

Marilyne Cavaillé



Congrès CGT FAPT 82

Ce congrès s'est déroulé le 18 mai et 19 mai 2018 à Saint Porquier. Lors de ce congrès, le syndicat a présenté la rétrospective de son activité depuis le congrès de 2015.

Rapport d'ouverture

Beaucoup de luttes, notamment à La Poste, ont fait partie intégrante de cette activité. Plusieurs combats de Postières et Postiers ont permis d'éviter une délocalisation des bureaux comme celui de Lafrançaise en octobre 2015, de Lauzerte en janvier 2016 ou d'Auvillar en juin 2017. Plus récemment, lors de la lutte de Montaigu de Quercy en avril 2018, les factrices et facteurs ont obtenu un comblement de poste par un titulaire. Ce qui actuellement, face à la stratégie de La Poste, est une grande victoire ! Il y eu aussi le combat en février et mars 2016 contre la fermeture voulue par La Poste du bureau de Villeneuve situé en quartier prioritaire de la ville mais également l'action pour revendiquer notre attachement à un service public postal de qualité et de proximité pendant l'inauguration d'une Maison de Service Au Public à Molières par le PDG de La Poste et le Ministre.

Les orientations

Le syndicat a ensuite présenté ses orientations, élaborées avec les syndiqué-es, et votées démocratiquement par l'ensemble du congrès. Ces nouvelles orientations conçues pour construire les revendications avec et au plus près des salarié-es afin d'améliorer leurs conditions de travail, de vie et développer un meilleur service aux usagers.

Élection de la commission exécutive

Le congrès a élu pour les 3 années à venir la commission exécutive afin d'agir en fonction des orientations. Le bureau et le secrétariat a lui aussi été élu avec en son sein Julien CAPUS en tant que Secrétaire Départemental du syndicat CGT FAPT 82.

Conclusion

Ce congrès fut une réussite par la richesse de ses débats venant des salarié-es mais aussi son aspect, une nouvelle fois, démocratique.

Julien Capus

Formation

La formation syndicale reste une priorité pour notre organisation. Depuis début 2018, et malgré l'annulation de trois formations, ce sont quatre-vingt-dix camarades qui sont venus se former sur des thèmes différents qui concernent leur responsabilité dans le syndicat, leur mandat ou encore des thèmes plus généraux. Tous nos syndicats, conformément à nos décisions de Congrès, doivent s'emparer de cet outil pour armer nos militants dans le combat idéologique que mènent le gouvernement et le patronat qui vise à briser nos valeurs, notre collectif de travail, notre modèle de société.

Dans ce cadre, nous vous rappelons le calendrier des formations restantes jusqu'à la fin de l'année 2018 :

- Eco-CE : du 10 au 14 septembre

- Elus et mandatés : les 24 et 25 septembre
- Mise en place du CSE : le 02 octobre
- Niveau 1 : du 15 au 19 octobre
- Niveau 2-1re partie : du 19 au 23 novembre
- Rédiger un tract les -1re : les 3 et 4 décembre
- Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués : les 10 et 11 décembre
- Niveau 2-1re partie : du 17 au 21 décembre

Toute demande doit être remise à l'employeur au maximum un mois avant la date de début de formation souhaitée. Les formulaires de demande sont disponibles dans votre Union Départementale auprès de notre secrétariat administratif.

Pierre BONNET

Responsable Formation Syndicale UD CGT 82

A Castelsarrasin, les cheminot-e-s expriment leur colère !!!

Dans le cadre de la bataille contre la réforme du ferroviaire, une centaine de cheminot-e-s venus de tout la région Midi-Pyrénées se sont rassemblés vendredi 22 juin devant la gare de Castelsarrasin à l'appel de la CGT cheminot-e-s du Tarn-et-Garonne.

Après une prise de parole devant la gare appelant à continuer la mobilisation dans les « semaines et mois à venir », les cheminot-e-s sont partis en cortège en direction de la permanence de la députée Sylvia Pinel pour demander des explications sur son abstention lors du vote sur la réforme du ferroviaire.

Une délégation a été reçue par les assistants de Mme Pinel, celle-ci étant en session plénière du Conseil Régional à Montpellier. Les cheminot-e-s ont remis une motion et ont promis de revenir « *s'ils n'étaient pas entendus* », précisant que « *les choix de vote de Sylvia Pinel auront des conséquences dramatiques pour l'égalité d'accès au transport dans notre département* ». En clair, il faudra assumer ses choix.

En Tarn-et-Garonne, les cheminots se sont à nouveau mobilisés les 6,7 et 19 juillet, à l'appel de la CGT et SUD Rail. Interpellation des députés, manifestation, opération symbolique d'enterrement du fret, distribution de tract, débat public... Dans notre département, véritable laboratoire des politiques anti-ferroviaire, les cheminot-e-s ont multipliés les initiatives depuis le début du mois d'avril pour convaincre du caractère d'intérêt général que revêt cette lutte.

80 % de la réforme reste encore à écrire!!! Il est donc juste d'avoir pris la décision de continuer la lutte!!!

Rien n'est perdu, tout est à gagner.

Syndicat CGT cheminot-e-s
du Tarn-et-Garonne.

Travailleurs précaires et privés d'emploi... On s'organise dans le Tarn-et-Garonne

Le gouvernement annonce 6,5 millions de chômeurs (dont seulement 43 % indemnisés) alors que si l'on cumule la totalité des travailleurs privés d'emplois ou qui alternent chômage/travail précaires, les bénéficiaires du RSA, les adultes handicapés, les sans-droits, il y a en France plus de 11 millions de privées d'emploi et travailleurs précaires, soit 1 actif sur 3.

Dans le département :

- 26583 demandeurs d'emplois (catégorie A, B et C) étaient enregistrés, en progression de 3,8 % sur l'année 2017,
- plus de 3400 intérimaires en 2018 (en progression de 14 % sur un an)
- Les salariés saisonniers représentent plus de 12 % des salariés et plus de 80 % des projets de recrutement sont liés à une activité saisonnière

Dans notre département comme partout en France, les emplois sont détruits par le patronnant pour toujours plus de bénéfices. Ils organisent le chômage pour tirer les salaires et les conditions de tous les salariés vers le bas. En parallèle, Macron ordonne la mort de l'assurance chômage en supprimant les cotisations sociales et de nouvelles sanctions et contrôle des chômeurs... Ils veulent ainsi nous enfoncer encore un peu plus dans la précarité en faisant accepter les pires jobs possibles... et au passage faire oublier que ce sont eux qui créent et profitent du chômage.

Notre droit au travail passe aussi par plus de service public! Pour défendre nos droits, il ne faut pas rester isolé, il faut rejoindre la lutte. C'est ce que proposera le Comité des Travailleurs Privé d'Emploi et Précaires CGT. Des distributions de tracts et signatures de pétitions ont été organisés par le CTPEP CGT devant le Pôle Emploi de Montauban. Des contacts ont été pris et des chômeurs se syndiquent!!!

Grève éclair chez Denjean Logistique

Le mardi 24 juillet 2018, les salariés de Denjean Logistique à Montbartier ont décidé de se mettre en grève pour dénoncer :

- leurs conditions de travail dégradées,
- la suppression de prime,
- le recours abusif d'heures supplémentaires,
- des pressions hiérarchiques,
- le temps d'habillage non-rémunérée,
- des accords d'entreprises non respectés,
- le refus de la direction de mettre en place les recommandations de l'inspection du travail pour la prévention des risques professionnels,
- pas d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'ancienneté...

Une lutte qui pointe du doigt l'emploi précaire, des conditions de travail dégradées et une santé menacée et des salaires indignes, au-delà de Denjean, ce sont des problématiques que les salariés des bases logistiques connaissent bien.

Il aura fallu seulement 5 jours pour remettre de l'ordre dans l'entreprise et pour que la direction cède sur plusieurs revendications :

- Le temps d'habillage sera pris en compte dans le temps de travail.
- Amélioration des conditions de travail : priorité des commandes...
- Anticipation et délais de prévenance pour les heures supplémentaires.
- Application de l'accord d'entreprise de 2003, affichage des horaires, repos...
- Détail mensuel des heures de travail joint au bulletin de paie.
- L'ouverture de négociation sur la mise en place d'une prime supplémentaire.

Durant ces 5 jours de lutte, les salariés ont pris confiance en eux et ont affûté leur capacité de lutte. Ils ont tissé des liens avec les autres salariés qui, pour certains, ont rejoint la CGT. A n'en pas douter, en cette saison caniculaire et malgré leurs climatiseurs, cette lutte va donner des sueurs aux employeurs de la base logistique qui, aveuglés par les profits et l'accumulation de richesses créées par les salariés imposent leur lois en se moquant du Code du Travail, de la santé des travailleurs...

Dans la zone logistique et ailleurs, l'histoire de cette lutte va remplacer les discussions footballistiques au cours des prochains jours... Rendez-vous à la rentrée... des luttes!!!



Tentative de suicide suite à un refus de mi-temps thérapeutique et licenciement pour inaptitude.

Mme Z a été embauchée par l'association d'aide à la personne A... S... du Lot par contrat à durée indéterminé à temps complet le 17 janvier 2005 en qualité d'infirmière coordinatrice.

Son contrat de travail a été suspendu à compter du 1er septembre 2014 pour maladie. Le 7 janvier 2015, suite à un entretien avec sa direction intervenu la veille et au cours duquel lui était refusé sa reprise du travail en mi-temps thérapeutique, Mme Z a fait une tentative de suicide. Elle sera prise en charge par la CPAM du Lot au titre de la législation professionnelle.

Le 16 juin 2015, le médecin du travail a déclaré Mme Z inapte au poste d'infirmière coordinatrice avec risque de danger immédiat. Le 29 juin 2015, elle a été convoquée par son employeur à un entretien préalable en vue de son éventuel licenciement. L'entretien s'est tenu le 6 juillet 2015. Le 9 juillet 2015 son licenciement lui sera notifié au motif d'inaptitude avec impossibilité de reclassement. Elle est âgée de 53 ans, et a 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise au moment de son licenciement.

Mme Z, considère que son licenciement pour inaptitude a pour origine la pression morale dont elle a été victime. Avec l'aide de Maître Frédérique BELLINZONA, elle saisit le Conseil de Prud'hommes de Cahors pour solliciter la nullité de son licenciement.

Par jugement du 14 septembre 2016, le Conseil de Prud'hommes de Cahors a débouté Mme Z de l'ensemble de ses demandes. Elle relèvera appel de

décision. Dans un arrêt du 6 mars 2018, la Cour d'Appel d'Agen rendra la décision suivante :
« Il résulte des éléments livrés aux débats, que la salariée exerce une activité professionnelle dans un fonctionnement hyperactif, sans limite avec un désaveu absolu de ses besoins personnels jusqu'à un épuisement total. »

D'autre part, l'accroissement constant de sa charge de travail invoqué par Mme Z, résultant notamment de la création de l'espace soins Alzheimer et de l'obtention par l'association de lits supplémentaires, est confirmé par le président de l'association lui-même. Dans son audition du 18 mars 2015, lors de l'enquête diligentée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, il précise qu'il y a un gros besoin et les Services de Soins Infirmiers à Domicile sont condamnés à grossir. Que le poste occupé par Mme Z devient de plus en plus lourd pour une personne seule.

L'employeur avait donc parfaitement connaissance de la charge importante du poste de Mme Z et de l'accroissement des tâches qui lui étaient confiées. Mais pour autant, il n'a pris aucune disposition pour l'assister ou lui venir en aide. Ces éléments confortent par ailleurs les observations et l'analyse du Dr Y selon lesquelles cette situation est manifestement à l'origine du burn-out dont a été victime Mme Z.

Loin de prendre les dispositions nécessaires pour protéger la santé physique et mentale de sa salariée, l'employeur a refusé que celle-ci bénéficie d'une reprise de son travail en mi-temps thérapeutique, au motif des difficultés matérielles de mise en œuvre

d'une telle mesure, supposant le partage des tâches qui lui étaient confiées.

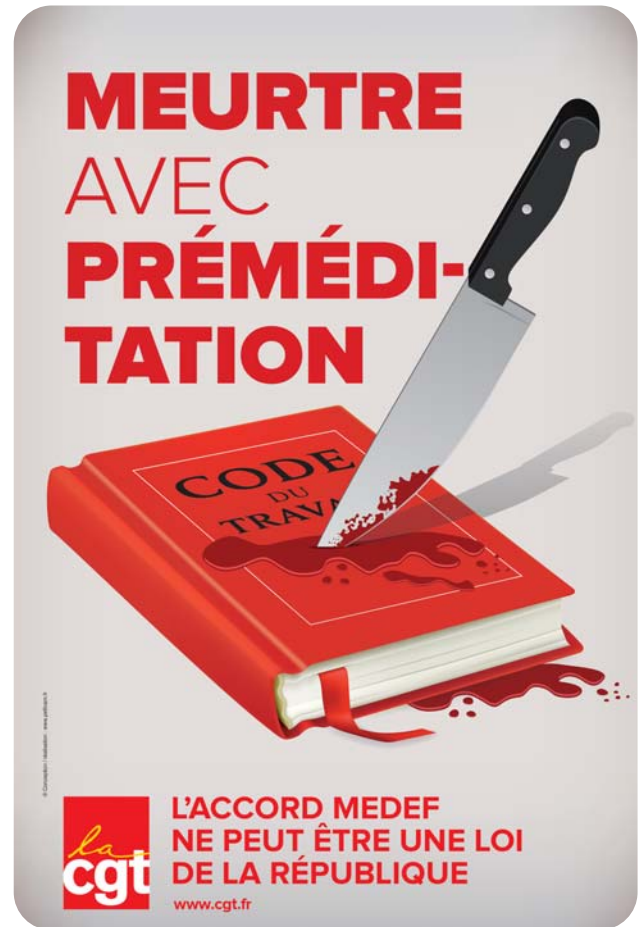
Deux mois plus tard, le 18 mars 2015, suite à la tentative de suicide de Mme Z, le président du conseil d'administration déclarait à l'enquêtrice de la CPAM, que « *tout reste ouvert sur l'aménagement de ce poste qui devient de plus en plus lourd pour une personne seule, comme sa répartition par exemple sur deux infirmières affectées chacune à des tâches précises et complémentaires* ».

Cependant, l'employeur n'a pas hésité à convoquer Mme Z à un entretien pendant son arrêt de travail pour lui notifier son refus de sa demande de mi-temps thérapeutique mais également, pour évoquer avec elle certains points de dysfonctionnements. C'est à la suite de cet entretien que la salariée fera une tentative de suicide.

Il importe peu dès lors que la salariée ne rapporte pas la preuve qu'elle ait alerté, lors de la réunion du conseil d'administration d'avril 2014, son employeur de sa surcharge de travail, les éléments qui précèdent démontrant suffisamment qu'il en avait parfaitement connaissance.

L'absence de mesures prises pour y remédier et la convocation de la salariée pendant son arrêt de travail, ainsi que le comportement brutal de l'employeur au cours de l'entretien du 6 janvier 2015, constituent autant de manquements graves de l'employeur à son obligation de sécurité qui sont à l'origine des problèmes de santé rencontrés par Mme Z. Cela a conduit à la déclaration d'inaptitude en date du 16 juin 2015 avec risque de danger immédiat.

Il en résulte que le licenciement notifié à Mme Z le 9 juillet 2015 pour inaptitude professionnelle avec impossibilité de reclassement est dépourvu de cause réelle et sérieuse.



Dans ces conditions, la Cour d'Appel d'Agen condamnera l'employeur à payer à Mme Z 40000,00 € à titre de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et 2000,00 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Selon la plupart des employeurs, le burn-out est une invention des salariés. Qu'il faille attendre une décision de justice pour démontrer le contraire, doit nous interroger sur notre activité syndicale dans les entreprises, et notre capacité à prévenir les manquements de l'obligation de sécurité des patrons, afin de protéger les travailleuses et les travailleurs.

Colloque Louis ESCUDIE

Une soirée empreinte d'espoir
et de fraternité à la Maison du Peuple
à Montauban ¹

Le 23 mars 2018 se déroulait la soirée en mémoire de Louis Escudié, prêtre ouvrier et militant CGT, né cent ans plus tôt.

Bâtie autour de 5 témoignages suivis de la conférence d'Albert Rouet, cette initiative de l'Institut d'Histoire Sociale en partenariat avec l'Action Catholique Ouvrière 82 (ACO) a permis à une soixantaine de participants de différents horizons de revenir sur les fondamentaux qui fondent encore aujourd'hui l'engagement syndical.

Jean Saltarel ² rappelait en préambule l'importance pour le mouvement ouvrier de cette période où des chrétiens, membres de l'ACO, prêtres ouvriers ou religieuses salariées ont pris des responsabilités dans la CGT, y compris au plus haut niveau de l'organisation; ce fut une rencontre inédite entre le syndicalisme et un courant de l'Église Catholique au cours de la 2^e partie du ^{XX}e siècle.

Louis, le militant CGT

Gérard Gomila ³, rappelait que ce choix de la part de chrétiens « bousculait les idées reçues, posait des questions et des interrogations, souvent plus à l'extérieur que dans la CGT ». « La place de Louis dans la vie de l'UD, faite d'exigence et de rigueur, nous permettait de revenir à l'analyse de ce qui se vivait sur le terrain; il ne confondait pas avoir des convictions et être bardés de certitudes. L'un de ses grands chantiers, ce fut la mise en place des Prud'hommes en 1979 ».



Louis, le défenseur des droits

Serge Daure ⁴, évoquait des souvenirs de jeunesse où habitant la Cité des Chênes, il croisait Louis Escudié et ses confrères qui officiaient à la chapelle de ce quartier populaire, et sa surprise de le retrouver 15 ans plus tard à la CGT. « *C'est lui qui m'a donné le goût pour la justice du travail* ». Il retrace l'historique de la contribution des prêtres ouvriers à la lutte pour la dignité dans le travail, avec notamment leur implication dans la défense juridique.

Louis le croyant

André Greder ⁵, s'est attaché à évoquer le « *croyant en Dieu* » que fut Louis, en mettant en exergue cette affirmation de Louis: « *je ressentirais comme une indignité de chercher Dieu en dehors de la vie des hommes, car le seul chemin pour trouver Dieu, c'est l'homme* ». Et André d'ajouter: « *il nous renvoie ainsi à nos engagements de militants d'organisations. Parce que nous croyons à l'analyse de notre organisation... nous avons envie de nous engager jusqu'au bout pour la faire vivre* ». Il conclut en citant Louis: « *je veux que mes camarades sachent qu'ils m'ont beaucoup donné et que souvent dans la lutte commune, je NOUS suis trouvé plus proche du Christ* ».

Louis l'éveilleur des consciences

Marie-Emilie Bardy ⁶ explique le rôle qu'a joué Louis dans sa réflexion lorsqu'elle a rejoint le combat de la CGT. « *Le syndicat qui se bat avec ces questions de fond: que voulons-nous défendre? Lutter pourquoi et comment? Quelle société voulons-nous pour des hommes libres et responsables?* »

Louis toujours présent

Antoine Lopez ⁷, reste marqué par « *sa capacité de rendre simple les choses compliquées, ce qui permettait de donner une dynamique extraordinaire aux idées et aussi aux femmes et aux hommes qui les portent* ». Antoine précise « *qu'aujourd'hui, dans mes fonctions de formateur, face à des dirigeants de l'organisation syndicale, j'insiste beaucoup sur cette nécessité de donner confiance, à donner du sens à notre activité et en revenant aux repères et aux objectifs fixés collectivement pour notre action* ». « *La transmission des valeurs humaines est un acte militant essentiel; Louis parlait de « la montée d'une espérance collective* ». Et Antoine de conclure par ces mots « *Permettre aux autres d'être acteur, auteur, décideur; cela résume bien pour moi ce que je crois être l'apport de Louis à la CGT* ».

Nous empruntons pour conclure ces quelques lignes à Michèle Bonnechère ⁸: « *Que restera-t-il des prêtres ouvriers? Le message des prêtres ouvriers a une signification symbolique: celle du choix des pauvres, de ceux qui ont les tâches les plus dures ou ingrates... Ce type de démarche, qui ne cherche pas la visibilité du « religieux », représente une approche libératrice des rapports de la religion et du travail, ainsi que du partage de ce qui fait « l'humanité commune* ».

1- La totalité des interventions fera l'objet prochainement d'une publication.

2- Jean Saltarel: président de l'Institut d'Histoire Sociale 82.

3- Gérard Gomila: secrétaire Général de l'UD 82 de 1983 à 1992.

4- Serge Daure: président en exercice du Conseil de Prud'hommes de Montauban.

5- André Greder: militant politique, membre de l'ACO et ancien responsable CGT à l'hôpital de Montauban.

6- Marie-Emilie Bardy: religieuse salariée retraitée; militante CGT à l'hôpital de Montauban pendant 14 ans.

7- Antoine Lopez: conseiller confédéral chargé de la formation; secrétaire général de l'UD 82 de 2005 à 2012.

8- Michèle Bonnechère: « la contribution des prêtres-ouvriers à la lutte pour la dignité dans le travail »: le Droit Ouvrier n° 826, mai 2017.

Les Barbouzes de l'Elysée

Après la liesse engendrée par la Coupe du Monde...
Où l'Elysée a mis les petits plats dans les grands s'accaparant ainsi la victoire des footballeurs...

Nous découvrons avec stupeur que lors de la Manif du 1er mai à Paris, un proche de Jupiter à malmené une manifestante et violemment tabassé un manifestant déjà mis à terre par les forces de l'ordre.

Ce conseiller de Macron (qui conseille l'autre ?) a revêtu la panoplie du CRS, et s'est engagé pleinement dans le jeu de rôle de la police répressive.

Quel zèle déployé...!

Toujours est-il que la publication de la vidéo qui met en cause Alexandre BENALLA, a obligé l'Elysée à se fendre d'un communiqué disant que cet individu « avait été sanctionné, de 15 jours de mise à pied sans son salaire... »

Ouah la belle affaire!

Ben oui, c'est le principe même de la mise à pied, que nombre de salariés injustement sanctionnés connaissent bien, être privés de leur salaire durant la mise à pied! Comme nos camarades d'Air France pour une chemise déchirée... Sans compter la comparution devant la Justice et leur licenciement!

Quant à la Ministre de la Justice Nicole BELLOUBET, elle, déclare très sérieusement que « ces gestes sont inadaptés à la situation ».

Ah bon, c'est quoi les gestes adaptés des CRS et autres « Tontons Macron » lors des manifs de salariés??? Parce que jusqu'à présent et depuis que Jupiter siège à l'Elysée les forces de l'ordre n'ont eu que des gestes déplacés!!!

La coalition La REM et jusqu'au plus haut de l'État avaient bien caché cet épisode scandaleux, d'autant que ce conseiller violent n'était pas seul il était accompagné d'un autre un autre homme, Vincent



Crase, qui avait été sanctionné dans le cadre de cette affaire. « Ce gendarme réserviste, par ailleurs employé de La République en marche, était très ponctuellement mobilisé, comme d'autres réservistes, par le commandement militaire de la présidence de la République »!!!

Il y en a beaucoup d'autres comme ça!!!

La CGT exige qu'une enquête parlementaire soit diligentée dans les plus brefs délais. Il est question de libertés fondamentales comme celle de manifester, revendiquer, se mobiliser pour faire valoir des exigences citoyennes.

No Pasaran!!!

Jocelyne S

Le CSE arme de destruction massive pour les syndicats de masse et de classe.

Depuis 2013, les gouvernements successifs flexibilisent le travail et l'emploi en affaiblissant les IRP (*Loi de Sécurisation de l'emploi, Loi Rebsamen, El Khomri, etc.*). Le passage en force, par ordonnances, est une nouvelle attaque contre la démocratie, les syndicats et notamment les valeurs défendues par la CGT.

L'ordonnance n° 2017-1386, relative à la « nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise », acte le principe de la fusion des IRP. La volonté est très claire; cantonner les représentants du personnel dans l'entreprise, avoir la main mise sur les heures allouées, couper le lien avec les revendications collectives, et faire des syndicats d'élus professionnels, loin des salariés.

La mise en place du Comité Social Economique, au plus tard avant le 31 décembre 2019, est l'aboutissement de ce processus de détricotage des droits de la protection sociale.

Le gouvernement d'un coup de crayon a barré cinq décennies de négociations et de droits conquis pour les IRP.

Il y a obligation pour la CGT d'appréhender et d'anticiper ce tournant pour maintenir et développer un syndicalisme de proximité de transformation sociale avec les syndiqués acteurs et décideurs. Tout est à construire, y compris le rapport de force pour gagner la bataille de la mise en place du CSE qui ne réponde pas à la stratégie de l'employeur, mais sera pensé et configuré dans l'intérêt des salariés.

Les termes de la Loi ne sont pas anodins dans leurs utilisation: pour exemple le démantèlement du CHSCT



en CSSCT (Commission Santé Sécurité et Condition de travail). Le CHSCT dans son rôle historique de prévention des risques au travail est remplacé par la « promotion de la santé » au travail. En renvoyant la responsabilité de la santé sur l'individu, l'employeur est dédouané de fait de sa responsabilité au niveau du collectif de travail. de plus la CSSCT perd sa responsabilité morale, outil juridique de pression sur le patronat.

Pourtant des marges de manœuvre sont possibles: l'exemple de BUT, qui a négocié avec la CGT un accord de mise en place du CSE de haut niveau, en restaurant notamment:

- des droits pour les DP au sein de chaque entreprise,
- en abaissant le crédit d'heures au CSEE à 7 ETP,
- en augmentant le nombre d'élus et de suppléants...

La formation dispensée par l'Ud sur la journée du 3 juillet a réuni 11 stagiaires. Un livret sur ce sujet sera très prochainement disponible à l'usage de tous les camarades qui seront confrontés à cette mise en place.

Militants - Adhérents

— entre —
VOUS
— et —
nous
un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.



"AGIR" • Bimestriel de l'UD CGT 82
18 rue Michelet • 82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 63 07 41 • Fax 05 63 20 11 34
mail : CGT-82@wanadoo.fr

Directrice de la Publication : Lina DESANTI
Bimestriel de l'Union Départementale CGT du Tarn-et-Garonne • prix : 0,15 €
ISSN 0987-2337 • Dépôt légal n° 127 • CPPA 0119 S 05636
Conception, réalisation : S. BELLIN - Comité Régional CGT Occitanie